

Werk

Titel: Jocaste - Laudine

Autor: Hamel, A.-G.

Ort: Erlangen

Jahr: 1907

PURL: https://resolver.sub.uni-goettingen.de/purl?345572629_0023|log88

Kontakt/Contact

[Digizeitschriften e.V.](#)
SUB Göttingen
Platz der Göttinger Sieben 1
37073 Göttingen

✉ info@digizeitschriften.de

Jocaste — Laudine,

par

A.-G. Van Hamel, Groningue.

N'ayant pu terminer en temps utile l'étude que je destinais au recueil des *Mélanges-Chabaneau* et qui exige des recherches que je ne peux faire ici, je dois me contenter, pour le moment, de dédier à l'illustre savant qui veut bien me compter parmi ses amis, un petit travail qui contient peut-être juste assez de matière pour oser figurer parmi les „*Mélanges*“ de la *Romania* et que je me proposais d'offrir à ce périodique.

Puisse-t-il trouver dans cette collaboration tardive et incomplète au moins assez de bonne volonté pour y reconnaître un témoignage sincère de haute et affectueuse estime, et agréer en même temps, je n'ose dire la promesse, mais du moins l'espoir d'un hommage individuel, plus tardif encore, mais un peu moins insuffisant.

Je commence par rappeler la conclusion à laquelle m'avait conduit mon étude comparée du *Cligès* de Chrétien de Troyes et du *Tristan* de Thomas (*Romania* XXXIII, p. 486). „*Cligès*“, disais-je „est donc, à mon avis, une œuvre de controverse et d'émulation littéraire, très intéressante à ce point de vue, d'autant plus qu'il nous permet de suivre de très près la composition de l'ouvrage et d'y reconnaître, mieux que dans les autres romans de Chrétien, l'esprit de l'auteur, sa façon de travailler, l'usage qu'il fait de ses sources, ses procédés artistiques et la nature spéciale de son ingéniosité. — Toute étude de la personne, du talent, de l'œuvre de Chrétien devra prendre pour base une étude de *Cligès*. Que ce roman ne soit pas le meilleur de ses ouvrages, . . . cela n'empêche pas que nulle part ne se révèle plus clairement qu'ici, le moraliste, le psychologue, l'artiste — ajoutons le plagiaire — qu'a été Chrétien de Troyes.“

De cette appréciation, que je suis toujours disposé à maintenir intégralement, je détache aujourd'hui les mots „émulation littéraire“, „plagiaire“ et „artiste“. Ils me paraissent applicables à d'autres par-

ties de l'œuvre de Chrétien, je n'ose dire encore à tel ou tel roman tout entier, mais du moins à des fragments importants de quelques-uns de ses grands poèmes. En d'autres termes, le cas de Cligès, pour être le plus complet spécimen du genre, ne me paraît pas, dans la vie littéraire de ce grand romancier, un cas unique, un fait isolé et spécial. Il doit y avoir, dans ses romans, des parties qu'il a été amené à écrire, non pas parce que son imagination de poète, attirée par un conte, une légende, un trait de folklore ou de tradition savante, se plaisait à le manier et à le développer d'une façon originale, mais parce que ce même conte, ce même trait avait reçu avant lui, dans l'œuvre d'un confrère, une forme qui avait blessé son goût, offensé ses idées, irrité son amour-propre d'écrivain ou stimulé son ambition. Assez souvent Chrétien de Troyes a dû écrire uniquement *parce qu'il voulait faire mieux qu'un autre*, ou que, devant ses amis, il s'était engagé à surpasser un confrère, à triompher d'un compétiteur.

Il sera difficile, d'ailleurs, de se refuser à admettre cet état d'âme chez l'auteur d'Erec, si dur, si dédaigneux, dans le prologue de ce poème, pour les conteurs qui avaient traité cette même matière avant lui et en face desquels il avait osé déclarer que son œuvre seule irait à la postérité. Or, il n'y a qu'à transformer en préoccupation habituelle le sentiment qui perce dans ces vers d'Erec pour voir ce poète de talent poussé à l'action littéraire beaucoup moins par un besoin instinctif de „conter“ ou de „rimoier“ que par celui d'ébranler des réputations, de critiquer, soit des idées, soit des formes littéraires, de faire admettre par son entourage, et même par toute la „crestienté“, la supériorité que lui-même était si profondément convaincu de posséder.

Si je ne me trompe, c'est à ce point de vue qu'il s'agit de se placer pour bien comprendre l'épisode du mariage de Laudine, dans le Chevalier au Lion.

On sait avec quelle verve et quelle ténacité M. Foerster a développé, puis soutenu et défendu, l'idée que Laudine serait, dans l'esprit de Chrétien, le pendant de la veuve facilement consolée qu'on appelle communément „la Matrone d'Ephèse“. D'après le savant éditeur de Chrétien, elle en descend en droite ligne („ein direkter Nachkomme der bekannten Witwe von Ephesus“). Chrétien, dans cet épisode, aurait voulu, à son tour, humilier la femme, la présenter — après l'avoir exaltée, sur commande, dans le Conte de la Charrete — comme l'être faible et changeant, le „semper mutabile genus“ de Virgile. „Das ist die Göttin der wir Männer dienen!“ M. Foerster se défend, il est vrai, d'avoir jamais prétendu que cet épisode serait le thème principal du roman tout entier. Mais il reste pour lui „le noyau“ de l'histoire, le centre autour duquel sont venus „se cristalliser“ tous les autres détails du roman. Quant à „l'occasion“ qui aurait amené le

poète à choisir ce sujet, on pourra, d'après, M. Foerster, la chercher, si l'on veut, dans un mariage de même nature sur lequel on aurait beaucoup jaser à la cour de Champagne, ou encore, dans la récitation publique de telle ou telle variante de l'histoire peu édifiante à laquelle l'héroïne de Pétrone a donné son nom.

On a objecté avec raison à M. Foerster que les cas ne sont pas les mêmes, puisque la Matrone d'Ephèse, pour avoir été facilement détournée de sa grande douleur par la visite d'un beau chevalier et pour avoir proposé de déterrer le corps de son mari et de le „pendre aux fourches“ afin d'y remplacer le pendu volé, n'a pas eu à se préoccuper de la question d'un mariage avec le meurtrier de son mari, tandis que, pour Laudine, c'est là l'unique problème, auprès duquel son *empressement* à voir Ivain et à avoir avec lui l'entretien décisif est tout à fait secondaire. Pourtant, tout en reconnaissant le bien fondé et la force de cette objection, il me semble que „la Matrone d'Ephèse“ ne sera réellement détrônée comme pouvant prétendre à l'honneur d'avoir servi de prototype à Laudine, que lorsqu'on aura réussi à la remplacer par une autre, qui aurait plus de chance d'être reconnue pour la prétendante légitime.

Or je me demande si celle-ci n'est pas Jocaste, notamment — car, avec Chrétien, il faudra chercher un personnage littéraire — la Jocaste du Roman de Thèbes.

Qu'on veuille bien remarquer, d'abord, que ce roman n'était pas seulement connu de Chrétien et de son entourage, comme il ressort de l'allusion qu'il y fait dans *Cligès* (v. 2536—2546) — allusion qui se présente expressément comme un souvenir et un rappel — mais que l'auteur de ce dernier roman a été préoccupé du sujet traité dans *Thèbes*, au point qu'il a voulu opposer à Eteoclès et Polinices les deux frères rivaux de son poème, Alexandre et Alis. Grâce à l'excellent esprit qui règne dans l'entourage d'Alis, „droit et raison“ — les principes sur lesquels Fenice, elle aussi règlera sa conduite — l'emportent sur les velléités belliqueuses et le tempérament violent et perfide de l'empereur de Constantinople.

Débarrassé, par la composition de *Cligès*, de sa grande préoccupation „tristanesque“, Chrétien a pu reporter de nouveau son attention vers le Roman de Thèbes. Or ce roman avait une préface, une *introduction*. C'était la lamentable histoire d'Œdipe, avec le choquant récit de son mariage. Abstraction faite du caractère incestueux de ce mariage, qui en faisait un cas monstrueux et qui le mettait tout à fait à part, il y avait, dans cette union de Jocaste et d'Œdipe et dans la façon dont l'auteur l'avait racontée, un joli sujet de controverse morale et littéraire, qui a pu se présenter comme tel dans le cercle des admirateurs du poète champenois et qui, à la suite de ces discussions, a

pu lui paraître un excellent thème pour *l'introduction* du nouveau roman qu'il avait mis sur le métier.

Chrétien ne repousse pas, en principe, l'idée d'un tel mariage; il l'admet comme possible, et même comme pouvant se justifier. Mais, pour le faire admettre, pour empêcher les gens d'en être choqués, il s'agissait de présenter la chose autrement que ne l'avait fait l'auteur du *Roman de Thèbes*, de traiter le sujet avec infiniment plus de talent, de lui appliquer toutes les précautions et tous les raffinements psychologiques et poétiques qu'un romancier comme Chrétien se sentait capable et se faisait fort de fournir.

Il admet le fait lui-même dans sa brutalité, et les vers dans lesquels il le pose ressemblent singulièrement à ceux du *Roman de Thèbes*. Qu'on compare les vers 447 svv. de celui-ci:

Li dueus del rei est obliez;
Cil qui mort l'a est coronez
Et la reine a moillier prent.

avec les vers 2164 svv. d'Ivain:

Mes or est mes sire Ivains sire,
Et li morz est toz obliez:
Cil qui l'ocist est mariéz
An sa fame et ansamble gisent.

Seulement, ces vers se trouvent à la fin de l'épisode; ils contiennent la conclusion réaliste du développement romanesque qui précède. Pour arriver à cette conclusion identique, Chrétien a pris un chemin notablement différent de celui qu'avait suivi son devancier.

Il y avait pourtant un point sur lequel il ne pouvait s'empêcher de tomber d'accord avec lui. Le mariage d'une veuve avec celui qui a tué son mari aurait été exclu d'avance et d'emblée comme une chose absolument impossible, si le tempérament de la femme ne comportait pas, comme une chose naturelle, indiscutable, des changements de pensée et de sentiment aussi imprévus que complets.

Les deux romanciers ont eu soin d'accentuer ce trait psychologique, qui n'est pas, aux yeux de Chrétien, comme il l'est pour l'auteur du *Roman de Thèbes*, toute l'explication du fait, mais sans lequel, pour lui aussi, le fait devait rester inexplicable.

Le premier, quand il a mentionné „l'accord“ survenu entre Jocaste et le jeune homme qu'elle sait être le meurtrier de son mari, lance cyniquement ces deux vers (399 sv.):

Car femme est tost menée a tant
Que on en fait tot son talent.

Quant à Chrétien, non seulement la forme dont il revêt cette pensée est plus discrète, moins précise, plus raffinée, mais il la présente habilement comme une pensée d'Ivain amoureux, comme une considération

qui permet au chevalier de ne pas désespérer complètement de se faire agréer un jour par celle qui, à l'heure qu'il est, il le sait bien, ne peut que le haïr plus que tout au monde (v. 1436 svv.):

Que fame a plus de mil corages.
Celui corage qu'ele a ore
Espoir changera ele encore,
Ainz le changera sanz „espoir“.
Si sui fos quant je m'en despoir.

Pour tout le reste, il semble que Chrétien ait voulu opposer à l'histoire trop simple, trop fruste, et par là même si pénible, du mariage de Jocaste, une histoire longue, riche en incidents et d'une psychologie subtile.

Jocaste, lorsqu'elle apprend que son mari a été tué, en est „mout dolente et corçoise“ (v. 219). Dans une tirade qui n'occupe que cinq vers (v. 220—224) elle se plaint d'être restée veuve sans enfants et de ne pouvoir défendre son pays si une guerre survenait. Plus loin (v. 352—354) deux vers encore, dans lesquels la reine rappelle aux seigneurs qui lui demandent de vouloir bien retenir à sa cour le vainqueur de „Spins“, qu'elle n'est pas gaie, puisqu'elle vient de perdre son mari, „dont granz damages est et torz“, — et c'est tout.

A cette complainte sommaire et qui, dans la mort du mari, accentue trop exclusivement le côté intérêt et affaire, qu'on compare celle de Laudine (v. 1288 svv.) dont Ivain est le témoin sympathique: prière pour l'âme du cher époux, éloges prodigués à sa bravoure, à sa courtoisie, à sa largesse, gestes de douleur et de désespoir. Chrétien, lui aussi, se souviendra de l'état d'infériorité sociale et d'abandon dans lequel la mort du mari mettait la femme d'un roi ou d'un chevalier. Mais, chez lui, ce ne sera pas la veuve elle-même, ce sera la suivante qui mettra la première cette idée en avant, non sans ménager délicatement le deuil de sa maîtresse: (v. 1614 svv.):

„Mes or dites, si ne vos griet,
Vostre terre qui defandra
Quant li rois Artus i vandra?“

Ce n'est qu'après que cette idée lui aura été suggérée par Lunete que Laudine en sera fortement préoccupée elle-même (v. 1734 svv.) et qu'elle en entretiendra son entourage (v. 1853 svv.).

Dans le Roman de Thèbes, dès qu'Edipus, ayant été acclamé à Thèbes comme le grand libérateur du pays, a été admis à la cour, la reine lui demande s'il a assisté aux jeux pendant lesquels son mari a été tué et s'il connaît le meurtrier. Edipus répond sans la moindre hésitation qu'il a été témoin de l'accident et qu'il connaît le coupable. Il est prêt à dire son nom et sollicite seulement la promesse formelle que Jocaste ne le poursuivra pas de sa haine. Celle-ci répond avec

une sécheresse déplaisante: „A quoi servirait de le haïr? Ma haine ne rappellera pas le mort à la vie“. Aussitôt le jeune homme lui déclare que le coupable c'est lui. Il sait fort bien qu'il a „mesfait“ envers elle (v. 392 „Bien sai que donques i mesfis“) et est prêt à „li en faire dreit“. Il prend le pan de son bliant, le plie et le tend à la reine. La reine accepte ce gage de soumission. Le poète s'abstient de donner d'autres détails sur l'entrevue de ces deux intéressants personnages. Deux vers lui suffisent pour raconter qu'ils ont fini par s'entendre: (v. 397 sv.)

Ore a cil tant son plait mené
Que andui se sont acordé.

Il juge absolument inutile de s'étendre sur la façon dont „l'accord“ a été conclu. Un homme fait d'une femme ce qu'il veut; cette raison peut suffire.

La reine sort de cette entrevue, non seulement sans rancune, mais avec un secret penchant pour son interlocuteur. Heureusement pour elle, ses seigneurs, dès le lendemain, lui proposent d'offrir la couronne à Edipus et d'en faire son second époux. Jocaste est enchantée de cette proposition et, sans demander à réfléchir, „senz nul conseil“, fait chercher le „dameisel“, le fait proclamer roi et l'épouse sur-le-champ:

La reine li ont donnée
En es le pas l'a esposée (v. 433 sv.).

Chrétien, lui aussi, aura un vers à peu près semblable à celui du Roman de Thèbes, pour dire que ces deux êtres qu'un cadavre semblait devoir séparer pour toujours l'un de l'autre, ont fini par „s'accorder“ (v. 2037)

Einsi sont acordé briemant.

Mais ce mot „briemant“ ne se rapporte qu'à la dernière parole de Laudine:

„Sachiez donc bien qu'acordé sommes.“

Il a dû paraître à l'auteur lui-même passablement ironique, puisque cet „accord“ final avait été précédé d'une longue préparation, et qu'il n'avait été rendu possible que par des débats successivement entamés, interrompus et repris, par une espèce de procès auquel rien n'avait manqué, ni les plaidoiries de l'avocat, ni „l'aguet“, ni la défense soumise et pourtant habile de l'accusé. En première instance, les débats avaient été conduits par la très fine „demoiselle“, qui avait agi par affection pour sa chère maîtresse; le dernier plaidoyer avait été présenté par le meurtrier lui-même. Ce qui avait triomphé, c'était donc, d'un côté, „raison“, d'autre part, „amour“; dès lors „droiture“ pouvait se déclarer satisfaite.

On dirait que Chrétien a voulu répondre à toutes les objections, écarter tous les scrupules qu'un „accord“ comme celui d'Edipus et de

Jocaste avait pu faire naître. Dans cette dernière histoire, le coupable avoue franchement („Bien sai que donques i mesfis“), puis s'excuse par un geste de soumission aussitôt accepté. Chez Chrétien, d'abord dans un plaidoyer fictif, imaginé par la veuve, ensuite, lorsqu'il a paru en personne devant elle, dans un entretien très pathétique, le meurtrier „otroie“ le fait, mais nie qu'il ait „mesfait“ ou „mespris“ : il s'est trouvé en cas de légitime défense.

„Donc n'as tu rien vers moi mespris.“

Puis, le geste symbolique du „droit tendu“ est remplacé par un geste bien plus expressif, celui du „verai ami“ qui plie le genou devant celle qu'il a offensée et qu'il aime, se mettant ainsi „del tot au tot an sa franchise“, sans être poussé à cet acte par un autre mobile que celui de l'amour.

Au reste, Laudine n'avait-elle pas, contrairement à ce qu'avait fait Jocaste, commencé par venger la mort de son mari? Elle n'en avait pas eu conscience, mais pourtant sa vengeance avait été très réelle, plus grande même que si elle avait porté au meurtrier un coup de lance ou d'épée; le dard d'Amour avait frappé Ivain au cœur en passant par l'œil:

Bien a vangiee, et si nel set,
La dame la mort son seignor. (v. 1362 sv.).

Ainsi la dame avait passé par un chemin long, compliqué, mais parfaitement honorable, — vengeance, plait, acquittement final — des imprécations terribles par lesquelles elle avait débuté, au mariage accepté de plein gré par elle et même consenti par amour.

Il ne restait plus, pour Laudine, qu'une seule précaution à prendre, celle de sauvegarder sa réputation devant un public trop porté à juger des choses sur leur simple apparence et à critiquer sommairement ce qu'il fallait comprendre pour l'excuser.

„Mes il le covendra si feire
Qu'on ne puisse de moi retreire
Ne dire: „C'est cele qui prist
„Celui qui son seignor ocist.“ (v. 1805 sv.).

Y a-t il là peut-être, chez la veuve d'Esclados le Ros, à côté du désir de soustraire son mariage aux bavardages de la cour, un souci de sa réputation littéraire, analogue à celui qui, comme j'ai cru devoir l'admettre, se montre chez Fenice, dans ces vers de Cligès (v. 5361 sv.):

„Et se la chose est per san faite,
„Ja ne sera en mal retreite
Ne nus n'en porra ja mesdire.“

La chose paraît possible. Pourtant, il faut bien reconnaître que, ce qu'elle demande ici, c'est simplement que sa cour puisse toujours

ignorer comment elle a connu son second mari et quel souvenir pénible se rattache à cette relation.

On sait avec quelle habileté la veuve, aidée du conseil de Lunete, arrive à faire accepter avec empressement par tous ses seigneurs, d'abord le mariage lui-même, qui les dispense de prendre sur eux le rôle difficile de défenseur de la fontaine, ensuite „le chevalier alosé“ qu'elle leur propose comme celui qui a demandé sa main.

Notons encore une différence significative dans la description des deux noces. Chez Chrétien, une distinction et une sobriété évidemment voulues, qui font contraste avec le tableau des réjouissances trop mélangées et assez vulgaires des noces de la reine de Thèbes (v. 435 sv.): jongleurs, chants, plus de cent „ours betés“, batailles de sangliers, chasse d'oiseaux et banquets, un mois durant; le tout avait coûté plus de mille livres! Les noces de Laudine, au contraire, sont surtout solennelles et chrétiennes (Assez i ot mitres et croces). Les réjouissances n'y manquent pas et on ne regarde ni à l'argent ni au nombre des convives (Mout i ot jant et mout richesce). Mais le poète aime mieux s'abstenir de les décrire; sa description risquerait d'être insuffisante:

Miauz me vient teire que po dire.

Voilà, en somme, une *introduction* de roman que Chrétien de Troyes, après en avoir emprunté le sujet au début d'un poème très recherché de son temps, a pu opposer à celui-ci comme le spécimen d'un art plus psychologique, plus courtois, plus raffiné et en tous points supérieur à celui de son célèbre, mais trop vanté devancier.